

Manifestation de Bordeaux autorisée !

écrit par Christine Tasin | 4 février 2016



Pour le moment les manifestations de Bordeaux et Montpellier sont autorisées.

Celles de Saint-Brieuc et Calais sont interdites mais un référé est en cours pour contester l'interdiction du préfet de Saint-Brieuc (réponse demain matin 10 heures) et à Calais les manifestants ont l'air décidés à braver l'interdiction.

Celle de Rungis se déroulant dans un lieu privé ne nécessite pas d'autorisation préfectorale.